



## Travaux effectués à l'entrée du logement non effectués

Par **coco**, le **03/11/2011** à **19:53**

Bonjour,  
cela fait plus de 2 semaines qu'un organisme HLM m'a accordé un logement, or, des travaux auraient dû être effectués rapidement selon leurs dires.

Suite à de nombreux appels service technique responsable local aucune réponse je me bats pour avoir un technicien pour les réparations effectuées notamment prise à nu; évacuation machine à laver et évier qui cause une fuite importante dans l'appartement.

Que puis-je faire pour les obliger à intervenir rapidement? puis-je payer mon loyer auprès d'un huissier jusqu'à ce qu'une personne intervienne?  
J'attends votre réponse avec impatience cordialement

Par **mimi493**, le **04/11/2011** à **10:44**

LRAR de mise en demeure de faire sans délai les travaux sinon, vous les assignerez en justice

[citation] puis-je payer mon loyer auprès d'un huissier jusqu'à ce qu'une personne intervienne?  
[/citation] non, pas sans autorisation du tribunal et ça serait à la caisse des dépôts et consignation